9.Demande de réduction en matière de TVA et de taxe de circulation.

Ministère et / ou organisme compétent

- *SPF Finances AGFISC PME* - Division Gestion Liège PME
  Avenue du Prince de Liège, 133 Bte 575 - 5100 Jambes
  Tél : 0257/25757

- *SPW Fiscalité* - Direction de l'Etablissement de la Fiscalité des Véhicules
  Taxe sur les Véhicules automobiles
  Exonération véhicule
  Avenue Gouverneur Bovesse, 29 - 5100 Namur
  Tél : 081/33.02.11
  fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

Conditions d'octroi

- Handicap reconnu d'au moins 50% dans les membres inférieurs
- Invalides de guerre
- Personnes atteintes de cécité complète

Documents à présenter

- Carte d'identité
- Attestation de reconnaissance de handicap
- Facture d'achat de la voiture et / ou le bon de commande
- Le certificat d'immatriculation

Démarches en matière de TVA

Téléphonez au Contact Center.0257/25757. Le SPF vous enverra ensuite une lettre par la poste avec de plus amples informations et le formulaire de demande 716.1. Remplissez le formulaire de demande. Datez et signez. Envoyez le formulaire de demande ainsi que l'attestation de reconnaissance d'invalidité et le bon de commande de la voiture et/ou facture d'achat : SPF Finances - AGFisc PME, Avenue du Prince de Liège 133 - boîte 575 5100 Jambes

Avantage

- Réduction de la TVA de 21 % à 6 %
- Exonération taxe voiture + taxe mise en circulation

Délai d'envoi de la demande par le Service Social

Le jour même

Délai de décision du Ministère et / ou de l'organisme

Minimum 3 mois